

## Art 6 de la CEDH

Par **ponponaston**, le **14/10/2013** à **21:00**

bonjour ;

Ayant une dissertation a faire , je voudrais savoir si c'est depuis l'arrêt nicolo en 1989 que le CE doit respecter le principe du procès équitable prévu à l'art 6 de la CEDH puisque cet arrêt reconnaît la supériorité du droit communautaire et de la convention

merci d'avance pour votre réponse